

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 1^{er} février 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

ORDRES INSCRITS AU NOM DU GOUVERNEMENT

[Traduction]

LA LOI SUR LA SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE (N^o 2)

MESURE MODIFICATIVE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mercredi 22 décembre, du bill C-131, tendant à modifier la loi sur la sécurité de la vieillesse (n^o 2), dont le comité permanent de la santé, du bien-être social et des affaires sociales a fait rapport sans propositions d'amendement, ainsi que de la motion de M. Dantzer (p. 21795).

M. Gordon Gilchrist (Scarborough-Est): Monsieur le Président, d'ordinaire, je ne suis pas porté à traiter de questions non scientifiques ou non économiques dans une Chambre vide, devant des ministériels qui de toute façon n'écoutent pas. Toutefois, je voudrais me permettre quelques remarques sur un point qui m'intéresse vivement, à cause de son effet délétère sur la capacité des Canadiens du troisième âge de vivre en toute dignité ou même de survivre dans certains cas et à cause aussi du manque de parole du gouvernement qui a rompu le contrat qu'il a passé avec les Canadiens.

Tous les Canadiens acceptent et appuient la limitation et la modération des dépenses. De fait le programme d'austérité devrait s'appliquer précisément aux dépenses gouvernementales, mais non aux obligations contractuelles ou aux Canadiens âgés qui sont dans le besoin et incapables de se défendre. La plupart des Canadiens sont parfaitement disposés à participer à la lutte contre l'inflation, y compris les citoyens âgés et la majorité d'entre eux sont capables d'ajuster leur mode de vie à leurs revenus. Bien entendu, tous les Canadiens ne le peuvent pas, notamment les sans-travail. Toutefois, 87 p. 100 des Canadiens qui travaillent sont en mesure de vivre convenablement même s'ils doivent parfois se serrer la ceinture.

La véritable tragédie dans tout cela c'est que dans le pays le plus riche du monde, un Canadien sur sept ne peut trouver de travail et à cause de la perte de recettes fiscales qu'il ne peut plus prélever de ces chômeurs, le gouvernement veut maintenant se soustraire à son obligation morale envers des Canadiens âgés qui sont sans moyen de défense.

Cette triste situation est attribuable au fait que le gouvernement a négligé d'investir sagement dans les aspects productifs et créateurs d'emplois d'une économie canadienne prospère au cours des 20 dernières années. Si, au lieu de vendre nos précieuses ressources naturelles à l'étranger, nous avons consacré nos deniers publics à appuyer l'avancement des technologies et la fabrication de tous les produits nécessaires aux pays moins favorisés, nous aurions actuellement un excédent d'emplois.

Si nous avons investi sagement dans l'infrastructure d'une économie saine et productive, nous n'étudierions pas cet affreux projet de loi aujourd'hui. Ce que nous, citoyens du pays le plus riche et le plus évolué du monde, devrions débattre c'est la façon dont nous pourrions améliorer le niveau de vie au Canada et dans les pays du monde qui ne jouissent pas de nos ressources ou de nos capacités. Toutefois, nous voici aujourd'hui, nous qui sommes censés diriger le pays, en train de tenter de nous soustraire à notre obligation morale de venir en aide aux nombreux Canadiens et Canadiennes âgés qui, sans qu'il en soit de leur faute, à moins que l'âge ne soit maintenant devenu une tare, ont quitté leur emploi et ne sont plus en mesure d'exercer une influence ou de verser une certaine proportion de leur revenu pour absorber les coûts inflationnistes qui sont en grande partie imputables aux politiques économiques avortées du gouvernement et à la prodigalité des bureaucrates en général.

Il se peut qu'aucun contrat écrit ne lie le gouvernement fédéral et les Canadiens âgés et retraités, mais, indubitablement, au point de vue moral, il incombe au gouvernement de venir en aide aux citoyens qui ont consacré 40 ou 50 ans de leur vie à édifier le pays, à payer des impôts et à élever leurs enfants qui sont devenus les contribuables actuels.

● (1110)

Le gouvernement s'est-il même donné la peine de demander aux contribuables—fils et filles de nos vieillards—s'il veulent vraiment assumer la responsabilité morale de compromettre les vieux jours de leurs parents? Je pense que tous les Canadiens diraient carrément non à une telle rupture d'un contrat moral.

Permettez-moi de citer les paroles du ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M^{me} Bégin) quand elle a présenté «cette mesure mesquine», comme l'a décrite le député de Kingston et les Îles (M^{le} MacDonald). Voici ce que le ministre a dit:

Nous demandons à 1.1 million de retraités de se porter au front avec nous pour lutter contre l'inflation. Je suis parfaitement consciente du sacrifice que nous leur imposons.

J'en doute énormément. Je doute qu'elle, que n'importe quel ministre surpayé et inefficace du gouvernement actuel, que n'importe quel député ou, en réalité, que la plupart des travailleurs, aient la moindre idée de l'impuissance, du désespoir et de l'angoisse que ressent le Canadien à la retraite qui est trop âgé pour travailler et qui n'arrive pas à subvenir aux besoins quotidiens que lui crée une existence que nous tous avons décrite comme étant le seuil de la pauvreté.

Selon le ministre, le prétendu supplément de revenu garanti, qui continue d'être indexé, devrait protéger les quelque 600,000 pensionnés le plus durement atteints, surtout les personnes seules qui touchent moins de \$8,900 par année et les couples qui touchent moins de \$15,000 par année, ainsi que